

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/10/18

Dossier complet le :

18/10/18

N° d'enregistrement :

F09318 8333

1. Intitulé du projet

Création d'un réseau d'évacuation des eaux de pluie vers deux exutoires en mer existants et de deux rejets d'eaux pluviales en mer, dans le cadre, d'une part, d'un PC pour la rénovation du bâtiment dit "Villa Chamberlain" et, d'autre part, d'un PCM n°2 pour la réhabilitation du complexe hôtelier "Le Métropole" à Beaulieu-sur-Mer (bâtiment principal et bâtiments annexes).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS Hôtel Métropole Le Berlugan

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme BARRAL Béatrice

RCS / SIRET

9 5 6 8 0 4 6 1 1 0 0 0 1 3

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
19° catégorie	Rejet d'eaux pluviales en mer dont le débit est supérieur ou égal à 30 m ³ /h.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales et de deux rejets à la mer s'inscrit dans le cadre :
d'une part, de la demande de Modification n°2 du Permis de Construire de réhabilitation du complexe hôtelier "Métropole Le Berlugan" à Beaulieu-sur-Mer (PC n°006 011 14 50004 du 20 février 2015 et PC n°006 011 14 50004M du 16 mai 2016).

Les travaux prévus dans la demande de Modification n°2 (PCM2) sont les suivants :

- MODIFICATION DES FACADES EXISTANTES DU BATIMENT PRINCIPAL ET DE LA VOLUMETRIE DES BATIMENTS ANNEXES
- CREATION D'UN SOUS-SOL DANS L'EMPRISE DU BATIMENT PRINCIPAL A USAGE DE SPA ET LOCAUX D'EXPLOITATION
- CREATION D'UN TROISIEME NIVEAU DE STATIONNEMENT EN SOUS-SOL
- MODIFICATION DU PROJET DE PAYSAGE ET DU PROJET VRD, Y COMPRIS CREATION D'UN RESEAU D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES VERS DEUX EXUTOIRES EXISTANTS EN MER

d'autre part, de la demande de permis de construire de rénovation du bâtiment dit "Villa Chamberlain" ayant pour objet :

- REFECTION DE LA TOITURE, MODIFICATION DES OUVERTURES ET CREATION D'UNE GALERIE A LA PLACE DES BALCONS
- CREATION D'UN PARKING SOUTERRAIN A USAGE PRIVE, Y/C PATEFORME ELEVATRICE POUR VOITURE ET ESCALIER D'ACCES
- CREATION D'UN RESEAU D'EVACUATION D'EP VERS UN EXUTOIRE EXISTANT EN MER A TRAVERS LE SITE DE L'HOTEL METROPOL

4.2 Objectifs du projet

La rénovation du bâtiment principal et des bâtiments annexes et la création d'un parking souterrain ont pour objectif l'amélioration de l'architecture des bâtiments et de la fonctionnalité du complexe hôtelier.

La conformation du site (en pente vers la mer) suggère la création d'un réseau d'eaux pluviales gravitaire vers la mer. Cette solution est plus pérenne et plus adaptée à la conformation globale du site par rapport aux préconisations du PC et PC Modificatif n°1, où les eaux pluviales étaient évacuées vers le réseau d'assainissement de la Ville.

Ces eaux pluviales étant totalement propres (aucune place de stationnement de véhicules ne sera présente en surface), nous estimons que le milieu marin ne subira aucune nuisance.

La rénovation du bâtiment dit "Villa Chamberlain" a pour objectif l'amélioration de l'architecture du bâtiment et de sa fonctionnalité en tant que bâtiment d'habitation. La création d'un parking souterrain rendra plus simple le stationnement et le confort des occupants des 4 appartements.

La conformation du site (en pente vers la mer) suggère la création d'un réseau d'eaux pluviales gravitaire vers la mer, à travers le nouveau réseau d'évacuation créé sur le site de l'Hôtel Métropole.

Ces eaux pluviales étant totalement propres (aucune place de stationnement de véhicules ne sera présente en surface), nous estimons que le milieu marin ne subira aucune nuisance.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de création du réseau d'évacuation des eaux pluviales (pour l'ensemble de l'unité foncière - Hôtel Métropole et Villa Chamberlain) seront réalisés comme suit :

- > tranchées le long du parcours du réseau
- > vérification du bon fonctionnement et du bon état des exutoires existants
- > pose de canalisations selon les pentes calculées par un Bureau d'Études Techniques Fluides, y compris regards et avaloirs
- > branchement des nouvelles canalisations aux tuyaux de descentes des eaux pluviales des bâtiments existants
- > reconstitution des éventuels revêtements de sol et des zones végétales concernées par les travaux.

Les autres travaux de rénovation du bâtiment principal et des bâtiments annexes consisteront à :

- Reprises en sous-œuvre pour création des niveaux de parkings souterrains ;
- Rénovation des façades par la pose d'échafaudages autour des bâtiments ;
- Protection des abords, notamment des jardins.

Les travaux auront une durée approximative de 12 mois et n'impacteront pas la voie publique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les bâtiments du complexe hôtelier le Métropole seront toujours exploités comme complexe hôtelier.

Aucune place de stationnement de véhicules ne sera présente en surface (stationnement uniquement en souterrain), ce qui n'affectera pas la propreté des eaux pluviales se rejetant à la mer.

La Villa Chamberlain sera toujours exploité comme bâtiment d'habitation.

Aucune place de stationnement de véhicules ne sera présente en surface (stationnement uniquement en souterrain), ce qui n'affectera pas la propreté des eaux pluviales se rejetant à la mer.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour l'hôtel Métropole et ses bâtiments annexes :

Permis de Construire n° 006-011 14 50004 du 20/02/2015

Permis de Construire n° 006-011 14 50004 M01 du 10/05/2016

Permis de Construire n° 006-011 14 50004 M02 en cours de rédaction pour dépôt à la Mairie de Beaulieu-sur-Mer

La Villa Chamberlain fait l'objet d'une Demande de Permis de Construire qui sera déposée de manière indépendante.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du terrain	7911m ² + DPM 974m ²
Longueur du réseau d'évacuation des eaux de pluie	4 canalisations de 35 m environ
Section (diamètre) de l'exutoire	300 mm exutoire EST et 400 mm exutoire OUEST

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

15/19bis, Boulevard Maréchal Leclerc
06310 Beaulieu-sur-Mer

Coordonnées géographiques¹

Long. 4° 3' 42" 21" 3 Lat. 7° 20' 04" 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale (il n'y était pas soumis au moment du PC et du PCM1). Mais un rapport d'évaluation Natura 2000 a été fait en septembre 2015 dans le cadre du PCM1. Les incidences sur le site Natura 2000 avaient comme objet :
- le pompage et le rejet en mer des eaux de la piscine : l'eau de mer serait prélevée (et donc rejetée) avec un débit de 37 m³/j tous les jours tous les six mois de 70m³/h, mais ce projet n'est plus d'actualité dans le PCM2
- les travaux des pontons et sur la plage bétonnée, mais ce projet n'est plus d'actualité dans le PCM2

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Beaulieu-sur-Mer (06310)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site "Métropole" se situe dans les abords de la La Rotonde / Hôtel Bristol et la Villa Kerylos à Beaulieu-sur-Mer (06310)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Identifiant : Alpes Maritimes 6 Nom : Littoral de Nice à Menton Date : arrêté du 20/03/1973 Superficie : 9.426 hectares
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	50mètres à l'Ouest du site Cap Ferrat
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Identifiant : 93C06038/Alpes Maritimes 35 Nom : Domaine Public Maritime du Cap Ferrat Date de classement : 30/06/1972 Superficie : 722,58 hectares

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassements sont prévus pour la réalisation de parkings souterrains ; des déblais devront être évacués
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence sur le milieu naturel : les eaux pluviales rejetées en mer seront propres
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence sur le milieu naturel : les eaux pluviales rejetées en mer seront propres

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'utilisation d'engins de chantier, tels que des Brise-Roches Hydrauliques (BRH) engendreront des vibrations en phase travaux
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage extérieur des bâtiments et des zones aménagées à jardin
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets uniquement d'eaux pluviales à la mer ; les eaux usées seront évacuées uniquement sur le réseau d'assainissement de la Ville
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets uniquement d'eaux pluviales à la mer ; les eaux usées seront évacuées uniquement sur le réseau d'assainissement de la Ville
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site de l'Hôtel Métropole fait l'objet d'un Permis de Construire Modificatif n°2 pour le bâtiment principal et ses annexes et la création de rejets d'eaux pluviales à la mer concerne l'ensemble du site.

Le Permis de Construire et le Modificatif n°1 obtenus déclarent que les eaux pluviales auraient été évacuées sur le réseau d'assainissement de la Ville et non pas à la mer : ceci est donc une modification par rapport aux permis obtenus.

Les deux parcelles n° AH87 et AH290 font l'objet d'un Permis de Construire déposé de manière indépendante, dont l'objet sont les travaux de réhabilitation du bâtiment dit "Villa Chamberlain", faisant partie de la même unité foncière. Le nouveau réseau d'évacuation des eaux pluviales est créé pour évacuer aussi les eaux de ces deux parcelles : en effet les eaux pluviales de la "Villa Chamberlain" seront évacuées sur le réseau principal du site "Métropole". C'est la raison pour laquelle une seule demande de cas par cas a été effectuée pour permettre à l'autorité environnementale d'apprécier les incidences d'un point de vue global.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les ruissellements pluviaux issus de la voie d'accès menant aux parkings souterrains du complexe hôtelier "Métropole Le Berlugan" passeront avant leur rejet en mer, par un ouvrage de dépollution de 20 m³ sur une surface de 20 m² assurant la décantation des Matières En Suspension et la rétention des hydrocarbures et des huiles (ouvrage comportant une décante de 20 m² et une cloison siphonide).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des renseignements donnés dans le présent formulaire nous estimons que les impacts sur le milieu naturel seront très faibles, notamment concernant les rejets des eaux pluviales en mer.

Les eaux pluviales seront propres, car aucun stationnement en surface ne sera prévu sur la totalité du site Métropole + Villa Chamberlain.

La réalisation d'un bassin de dépollution au droit de la voie de circulation assurera la rétention des éventuels hydrocarbures provenant de la voie de circulation du site Métropole.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Nous vous transmettons en pièce jointe (Annexe 7) la "Note technique définissant les points de rejets pluviaux du projet en mer", réalisée par le Bureau d'Études Hydrauliques Eau&Perspectives

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Beaulieu sur Mer le. 18 octobre 2018.

Signature 

